

Assemblée générale de l'ADAG

Rapport des vérificateurs des comptes

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale et aux Statuts de l'Association des Amis de la Garenne (ADAG), nous avons procédé le 26 janvier 2022 à la vérification des comptes de l'Association. La vérification a porté sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, conformément aux statuts de l'Association.

Nous avons procédé à la vérification des dépenses enregistrées au cours de l'exercice par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base, et obtenu tous les détails et explications nécessaires grâce à une excellente tenue des classeurs de comptes.

Les comptes 2021 clôturent avec un bénéfice/des pertes de CHF 13'646,36. La fortune se monte ainsi à CHF 40'295,56.

Nous remercions Murielle Dufour pour la tâche qu'elle a accomplie avec sérieux dans la tenue de la comptabilité de l'ADAG.

Nous certifions les comptes tels qu'ils sont présentés et formulons les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à notre connaissance.


Nous demandons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'Association des Amis de la Garenne pour l'année 2021 et, ce faisant, de donner décharge à la trésorière Murielle Dufour.

Les vérificateurs :

Le Vaud, le 26 janvier 2022,



Olivier Glaizot



Charles-Maurice Emery
Joëlle Frick Muhlmann